



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

D.D.T.

N°

22 MARS 2017

Délégation de
SARREGUEMINES

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 20 MARS 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Monsieur le Président du Syndicat
d'Aménagement de la Vallée
de la Nied Réunie (SAVNR)
Hôtel de Ville
1, Place du Général de Gaulle
BP 5
57320 BOUZONVILLE

Affaire suivie par Pascal ANDRES
pascal.andres@moselle.gouv.fr
03 87 28 33 42

Objet : Dossier de déclaration de travaux à un ancien moulin sur la Nied Française sur la commune de CONDE-NORTHEN.

Courrier de non-opposition à la réalisation des travaux

Réf :

P.J : 1 fiche descriptive de l'opération

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-8 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

Travaux à un ancien moulin sur la Nied Française sur la commune de CONDE-NORTHEN

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 28 novembre 2016, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration à **condition que les matériaux et sédiments extraits, ne soient pas déposés dans une zone sensible (inondable, humide, Natura 2000, etc...).**

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Une fiche descriptive résumant l'opération est jointe à ce courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de CONDE-NORTHEN où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

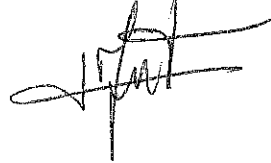
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.



Mon collaborateur, Monsieur Pascal ANDRES reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Antoine-Potier', with a stylized flourish at the end.

VALÉRIE ANTOINE-POTIER